

## PROMENADE DES CHIENS

Afin que tout le monde puisse profiter du domaine public, promeneurs, joggeurs, cyclistes, enfants, nous rappelons aux détenteurs de chiens qu'ils doivent, selon l'art. 29 du règlement de police de la Commune de Dully « Sur la voie publique ou dans un lieu public, toute personne accompagnée d'un chien doit le tenir en laisse, à moins qu'il ne soit suffisamment dressé pour se conduire de manière à ne pas importuner autrui ».

Selon ce même article les personnes accompagnées d'un chien ou d'un autre animal sont tenues de prendre toutes les mesures utiles pour empêcher de souiller les voies publiques et leurs abords, les places de jeux et de sports, les jardins et espaces réservés aux enfants.

La cohabitation n'est pas toujours facile en zone agricole, mais en faisant preuve de bon sens dans ses comportements, on évite bien des conflits



Les agriculteurs et viticulteurs vous seront également reconnaissants de ne pas laisser votre chien souiller leurs cultures.

Entrée en vigueur en juillet 2019, la modification du règlement d'application de la loi sur la faune prévoit l'obligation de tenir les chiens en laisse du 1<sup>er</sup> avril au 15 juillet en particulier en forêt. Les propriétaires de chiens sont dès lors rappelés à faire preuve de vigilance et à les tenir en laisse lors de promenades en forêt, en lisière de forêt et dans les prairies attenantes à la forêt situées en zone agricoles. Des actions de sensibilisation seront menées tout au long de l'année afin d'informer les propriétaires de chiens de cette nouvelle mesure qui sera appliquée de manière plus stricte à partir de 2021.

## A VOS AGENDAS

La fête pour les 30 ans du CCD prévue le 16 mai 2020 a été annulée.

En raison de la situation actuelle, la sortie des aînés n'aura pas lieu cette année

## SEANCES DU CONSEIL GENERAL EN 2020

Mardi 23 juin 2020  
Jeudi 29 octobre 2020  
Mardi 8 décembre 2020

## DECES

## CARNET ROSE

Depuis notre numéro de février nous n'avons pas eu de naissance.



# DULLY INFOS



## NUMERO 2

Avril 2020

Depuis le 16 mars 2020 la vie de notre pays a été stoppée par le Covid-19.

Nous espérons que vous, vos familles et vos proches vous portez le mieux possible en cette période difficile et vous remercions d'avoir respecté les consignes du Conseil Fédéral durant la période de confinement.



## ADMINISTRATION COMMUNALE

Rte de Bursinel 29  
Case postale 36  
1195 Dully

Tél. 021 824 16 53

greffe@dully.ch  
www.dully.ch

Lundi 14h00 – 18h00  
Mardi 7h30 – 10h30  
Jeudi 14h00 – 17h00

## REOUVERTURE DU GREFFE

Nous vous informons qu'à partir du

**Lundi 4 mai 2020 à 14h00**

le greffe rouvrira selon les horaires suivants :

Lundi de 14h00 à 18h00  
Mardi de 07h30 à 10h30  
Jeudi de 14h00 à 17h00

Afin de vous accueillir dans le respect des exigences actuelles, une protection en verre acrylique a été installée afin de protéger les personnes en contact direct.

Nous vous remercions de bien vouloir vous soumettre aux directives émises par l'OFSP. Nous vous demandons de bien vous désinfecter les mains dès votre entrée dans le bureau (liquide désinfectant à disposition).

**Nouveau coronavirus** Actualisé le 3.3.2020

**VOICI COMMENT NOUS PROTÉGER:**

**NOUVEAU**

**POUR RAPPEL:**

**Garder ses distances.**

- Protéger les personnes âgées en maintenant une distance suffisante.
- Garder ses distances dans les files d'attente.
- Garder ses distances lors de réunions.

**Se laver soigneusement les mains.**

**Éviter les poignées de main.**

**Tousser et éternuer dans un mouchoir ou dans le creux du coude.**

**En cas de fièvre et de toux, rester à la maison.**

**Tousser/éternuer après avoir cherché à maintenir ses yeux fermés.**

[www.ofsp-coronavirus.ch](http://www.ofsp-coronavirus.ch)

Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun Svizra  
Svizzera Confederaziun

Bundesamt für Gesundheit BAG  
Office fédéral de la santé publique OFSP  
Ufficio federale della sanità pubblica UFSP  
Ufficio federal de sanadad publica USFP

Suisse Confédération

## COVID-19 – REPRISE DES ACTIVITES

Depuis le 16 avril 2020, les mesures visant à échelonner une reprise économique dans le respect des directives émises par l'OFSP sont régulièrement annoncées par le Conseil fédéral.

Nous vous rappelons néanmoins que le virus est toujours très actif et qu'il convient de rester vigilant.

Les parents des enfants qui reprendront le chemin de l'école au mois de mai sont priés de respecter scrupuleusement les directives qui seront émises par ENJEU. Les gymnases et autres écoles professionnelles reprendront plus tard. Il est impératif que les jeunes qui les fréquentent continuent de respecter les directives et maintiennent les distances sociales demandées. En effet, même si le besoin de liberté est fort pour cette jeune génération, pour que la situation s'améliore durablement, les efforts de chacun doivent être maintenus.

Les personnes de plus de 65 ans et celles souffrant déjà d'une autre maladie restent vulnérables. Si vous avez besoin d'aide ou d'assistance, les mesures que la Commune a mises en place sont toujours d'actualité. N'hésitez pas à contacter le contrôle des habitants (021 824 16 53) afin que nous puissions nous organiser au mieux pour vous aider.

Les espaces publics aux abords du Centre Communal ont été rouverts, nous comptons sur votre collaboration pour qu'ils soient fréquentés avec respect. La plage restera fermée jusqu'à nouvel avis dans l'attente des nouvelles directives concernant les rassemblements de personnes. Le court de tennis reste également fermé en attendant la décision du Conseil fédéral concernant la réouverture des installations sportives.

Nous vous remercions tous très sincèrement de choisir de respecter strictement les consignes émises par les autorités et de maintenir vos efforts pour enrayer cette pandémie.

## SITES INTERNET DE REFERENCE

Afin d'éviter la multitude d'informations sans fondement qui circulent sur internet et les réseaux sociaux, nous vous rappelons ci-après quelques sites officiels de référence :

Office fédéral de la santé publique : [www.bag.ch](http://www.bag.ch)

Etat de Vaud : [www.vd.ch](http://www.vd.ch)

Site hygiène, prévention et contrôle de l'infection : [www.hpci.ch](http://www.hpci.ch)

Unisanté : [www.unisante.ch](http://www.unisante.ch)

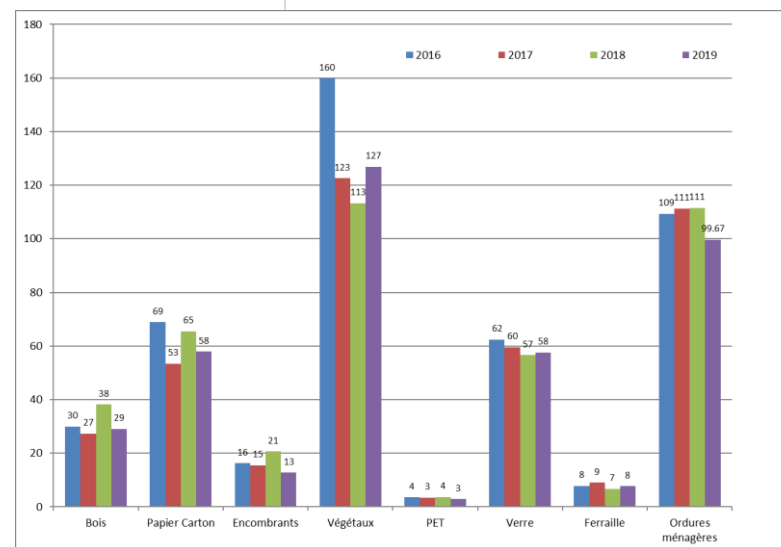
Région de Nyon : [www.regiondenyon.ch/coronavirus](http://www.regiondenyon.ch/coronavirus)

## STATISTIQUE DES DECHETS

### Tonnage par type de déchet (Dully et Bursinel) Ordures ménagères (uniquement Dully)

Une erreur s'est glissée dans les statistiques 2016, 2017, 2018 et 2019 des ordures ménagères de Dully qui vous ont été adressées au mois d'avril.

Cette statistique a été corrigée et nous vous la communiquons ci-après :



## SEANCE DU CONSEIL GENERAL

La séance du Conseil général prévue le 10 juin 2020 à Lausanne a été reporté au

**mardi 23 juin 2020 à Dully**

Selon l'arrêté décidé par le Conseil d'Etat le 23 mars 2020 art. 9 « Les Conseils communaux ou généraux sont autorisés à se réunir, pour autant que les recommandations de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) en matière de distance sociale et d'hygiène puissent être respectées »

A cet effet un concept pour l'organisation sera soumis à la Préfecture qui décidera si la séance pourra avoir lieu.

Les membres du Conseil seront informés par le bureau du Conseil de la situation et recevrons les directives et les documents pour la tenue de la séance.